



**À l'attention des rédactions**

@ebareigts  
@loutremer

## **Communiqué de presse d'Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer**

*Paris, le 8 octobre 2016*

### **Comité technique des signataires de l'Accord de Nouméa**

Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, a ouvert aujourd'hui le Comité technique des signataires de l'Accord de Nouméa qui s'est tenu au Ministère des Outre-mer en présence des signataires historiques, des parlementaires, des représentants des institutions calédoniennes, des forces politiques représentées au Congrès de Nouvelle-Calédonie, et du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

La Ministre a réitéré sa volonté et son implication personnelle pour régler les sujets qui animent la Nouvelle-Calédonie au quotidien. Elle a ainsi précisé qu'elle souhaitait faire de ce comité technique une véritable plateforme de coordination des politiques publiques menées en Nouvelle-Calédonie.

La ministre a pu faire un point des avancées sur les réalisations et les avancées depuis le précédent comité technique. Elle a notamment évoqué, en matière de sécurité civile, l'accompagnement financier de l'Etat pour l'équipement des centres d'incendie et de secours. Elle a rappelé son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, pour qu'un « équivalent fonds vert » puisse être mis en place avec le concours de l'AFD. Elle a également abordé les sujets du développement du tourisme et du rayonnement culturel calédonien.

Enfin, la ministre a pu échanger avec les représentants calédoniens sur les opportunités et les difficultés qui doivent être traitées ou accompagnées par les politiques publiques, avec notamment, la finalisation des contrats de développement.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises